

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 29 janvier 2024

Délibération n° 2024-2098

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan vélo 2024-2030 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme N. Frier, M. A. Galliano, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. B. Badouard (pouvoir à Mme V. Brunel), M. L. Barge (pouvoir à M. J-J. Sellès), M. P. Blache (pouvoir à Mme D. Nachury), M. F. Camus (pouvoir à Mme V. Giromagny), M. P. Charmot (pouvoir à Mme S. Fontanges), Mme F. Delaunay (pouvoir à Mme N. Dehan), Mme L. Fréty (pouvoir à Mme C. Lagarde), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), Mme Z. Khelifi (pouvoir à M. P. Athanaze), Mme C. Pouzergue (pouvoir à Mme V. Sarselli).

Conseil du 29 janvier 2024**Délibération n° 2024-2098**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan vélo 2024-2030 de la Métropole de Lyon - Délibération cadre

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 janvier 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte et bilan du plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020

La Métropole est engagée depuis plusieurs années pour développer et démocratiser l'usage des mobilités alternatives à la voiture individuelle, notamment le vélo.

Le précédent plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) 2016-2020, adopté par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, a permis d'entraîner une dynamique positive sur le territoire. L'enveloppe dédiée de 160 millions d'euros a permis de doubler le trafic cycliste lors du précédent mandat. Cette évolution a été rendue possible par l'action conjointe de 3 volets :

- volet infrastructures :

- . création de plus de 500 km d'aménagements cyclables pour atteindre 1 013 km au total en 2020 ;
- . apaisement des vitesses automobiles et développement des doubles sens cyclables ;
- . actualisation du guide de conception des aménagements cyclables ;

- volet services :

- . création de 24 000 places sur arceaux vélo pour atteindre 30 000 places sur arceaux au total en 2020 ;
- . renouvellement et extension du service Vélo'v avec 80 nouvelles stations et 1 000 nouveaux Vélo'v ;
- . mise en place d'une aide à l'achat vélo ;

- volet communication :

- . mise en place de 36 postes de comptage supplémentaires pour atteindre 72 postes au total en 2020 ;
- . déploiement de campagnes de communication et de sensibilisation.

Le développement de l'usage du vélo est souhaitable à de nombreux titres. À l'échelle individuelle d'abord, la pratique du vélo est bénéfique pour la santé physique et mentale des pratiquants en plus d'être plus économique que l'achat et l'entretien d'un véhicule motorisé. À l'échelle globale, la diminution du trafic routier au profit de la pratique du vélo contribue à réduire d'autant les nuisances (pollution de l'air, pollution sonore, etc.).

Enfin, le vélo est également bénéfique pour la collectivité. Les infrastructures qui lui sont dédiées sont moins coûteuses que les infrastructures routières tant en investissement qu'en fonctionnement. Le vélo étant également moins consommateur d'espace que la voiture, son développement permet une meilleure répartition de l'espace public. Celle-ci peut permettre le développement d'autres politiques publiques, comme l'amélioration de la mobilité piétonne, la végétalisation ou encore la désimperméabilisation des sols.

Une marge de manœuvre conséquente existe sur le territoire métropolitain. En effet, 70 % des déplacements de l'agglomération font moins de 3 km, soit une dizaine de minutes à vélo. Pourtant, la moitié de ces déplacements sont aujourd'hui réalisés en voiture. De manière plus générale, 87 % des déplacements des habitants de la Métropole sont inférieurs à 12 km et sont donc potentiellement praticables à vélo.

C'est dans ce contexte et dans la continuité des précédents plans d'actions que la Métropole a engagé, depuis 2021 et en adéquation avec la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, deux plans d'actions complémentaires pour développer les modes actifs : le plan piéton et le plan vélo.

II - Objectifs du plan vélo

Ce plan d'actions s'inscrit dans l'objectif global d'une Métropole apaisée, initiée par le 1^{er} plan piéton de la Métropole adopté par délibération du Conseil n° 2022-1107 en date du 27 juin 2022. Cette vision se base sur une meilleure redistribution et sécurisation de l'espace public en faveur des usagers les plus fragiles, à savoir les piétons et les cyclistes. Le sentiment d'insécurité et la cohabitation entre les usagers sont, en effet, l'un des freins majeurs à la pratique du vélo qu'il convient de lever.

L'ambition de ce nouveau plan est double : massifier et sécuriser davantage la pratique du vélo. Cela passe d'abord par l'objectif de multiplier par trois le trafic cycliste sur la période 2019-2026. Cela consiste également en la transformation vers une Métropole 100 % cyclable permettant une pratique sereine et sécurisée de toutes et tous (famille, personne âgée, personne en situation de handicap, professionnel à vélo, etc.). La Métropole deviendrait ainsi, aux côtés d'autres collectivités, une référence inspirante sur le vélo.

Pour permettre l'atteinte de ces objectifs et impulser une dynamique encore plus ambitieuse, la Métropole réhausse fortement son action dans le cadre de la PPI 2021-2026. Ainsi, les investissements consacrés aux modes actifs passent de 160 000 000 €, sur le précédent mandat, à plus de 500 000 000 € sur la période 2021-2026. Ce budget représente environ 60 €/an/habitant à comparer aux 15 €/an/habitant en moyenne en France.

Les effets sur la pratique, depuis la mise en place de ce plan vélo 2021-2026, sont déjà importants. Entre 2019 et 2022, une augmentation de 50 % a été constatée sur le trafic cycliste annuel tandis que le service Vélo'v a lui augmenté de 25 % pour atteindre les 10 000 000 de locations en 2022. C'est 2019 qui sert d'année de référence pour l'évolution des pratiques car les déplacements ont été fortement impactés en 2020 en raison de la crise sanitaire et ne sont pas suffisamment représentatifs.

III - Plan d'actions

Le plan vélo de la Métropole rassemble plus de 60 actions. Ces dernières sont structurées autour de 5 grands axes. Leur complémentarité vise à créer un véritable système vélo métropolitain. Le contenu détaillé du plan d'actions est annexé à la présente délibération.

1° - Sécuriser et développer les infrastructures dédiées au vélo

La création d'infrastructures cyclables est le principal vecteur de développement de la pratique. La création d'aménagements dédiés et qualitatifs permet, en outre, de sécuriser les déplacements à vélo et, par extension, de limiter les conflits d'usage entre les cyclistes et les piétons. Ainsi, la Métropole ambitionne de devenir, à terme, 100 % cyclable.

L'atteinte de cet objectif passe principalement par deux dynamiques complémentaires. Il s'agit d'abord de développer des infrastructures cyclables à proprement parler. L'autre dynamique consiste en l'apaisement des communes et quartiers de la Métropole. Cet apaisement vise à la fois à réduire la vitesse des véhicules motorisés et à limiter les flux. Il permet un partage de l'espace public plus sécurisant pour tous les usagers, notamment les piétons et les cyclistes.

Cet axe est composé entre autres des actions suivantes :

- créer et développer les Voies lyonnaises,
- massifier les aménagements cyclables avec l'objectif d'atteindre 2 000 km d'aménagements cyclables d'ici 2026,
- déployer des facilités vélos (cédez-le-passage cycliste au feu, sas vélo, goulottes, etc.),
- développer les Villes 30 avec l'objectif d'avoir deux-tiers des Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises vivant dans une ville 30 en 2026,
- mettre en œuvre des projets d'apaisement de quartier comme le super-îlot Danton.

2° - Assurer la sécurité de tous les usagers y compris les piétons, les cyclistes et leur vélo

La sécurité de tous les usagers de l'espace public lors de leurs déplacements est une priorité de la Métropole. L'insécurité pendant les déplacements à vélo est en effet l'un des principaux freins à la pratique. De plus, avec la multiplication et la diversification des usages (vélo mais aussi engin de déplacement personnel motorisé), il est nécessaire de mettre en place les conditions nécessaires à la cohabitation de tous les usagers.

Partant du postulat qu'en matière de sécurité routière, le seul objectif moralement acceptable était de viser zéro tué et blessé grave dans les rues et sur les routes, la Métropole s'est lancée, en 2023, dans une démarche du même nom que cet objectif. Des démarches similaires ont déjà vu le jour dans d'autres villes à l'étranger, notamment Oslo ou Montréal. Elles ont eu, sur le temps long, des effets sensibles sur la sécurité routière des territoires concernés. La démarche métropolitaine s'inscrit dans un cadre multi partenarial rassemblant les communes mais également SYTRAL Mobilités, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ou encore les opérateurs de location de trottinettes. Elle doit conduire à la mise en place d'un plan d'actions lui aussi partenarial, afin d'obtenir à terme une diminution de l'accidentologie pour tendre vers l'objectif final. Les usagers cyclistes et piétons étant les plus vulnérables et la Métropole souhaitant développer ces modes, des actions spécifiques seront portées sur les modes actifs.

Au-delà de la question des déplacements, la lutte contre le vol de vélo est également essentielle. De nombreux usagers arrêtent la pratique suite au vol de leur vélo. La Métropole compte répondre à cette problématique à la fois par la multiplication des offres de stationnement sécurisé pour vélo et par l'accentuation de la sensibilisation des usagers à ce sujet.

Cette réponse s'articule autour de la mise en place des actions suivantes :

- multiplier par 10 les places de stationnement sécurisé en passant de 1 500 places en 2019 à 15 000 places en 2026,
- multiplier par quatre les places de stationnement vélo sur arceaux en passant de 30 000 places en 2019 à 120 000 places en 2026,
- renforcer les opérations de sensibilisation sur la lutte contre le vol (choix des antivols, marquage des vélos, etc.), notamment, *via* le lancement d'un appel à projets dédié à la lutte contre le vol en 2023.

3° - Accompagner les changements de pratique par la formation et la sensibilisation

La volonté de massifier et sécuriser la pratique du vélo sur la Métropole nécessite de modifier les habitudes de mobilité de nombreux usagers. Or ces habitudes sont souvent fortement ancrées chez les individus. Il est donc indispensable d'accompagner ces changements par des actions spécifiques.

Cet accompagnement au changement peut prendre plusieurs formes. La typologie des actions proposées va en effet de la sensibilisation à la formation en passant par une communication incitative. Certaines actions sont également fléchées vers des publics en particulier où un appui supplémentaire ou spécifique est nécessaire.

L'accompagnement des changements de pratique s'opère en partie par le biais des actions suivantes :

- généraliser et démocratiser l'offre de formation à la pratique du vélo en visant les 2 700 personnes formées par an *via* l'offre de formation proposée par la Métropole,
- favoriser le développement du vélo dans les quartiers populaires,
- accompagner les employeurs vers des mobilités moins carbonées,
- encourager la pratique du vélo dès le plus jeune âge,
- assurer une communication incitative et positive sur la pratique du vélo.

4° - Développer des services innovants et facilitants pour les usagers

Toujours dans l'optique de démocratiser la pratique, la Métropole agit également sur la création et l'amélioration de services répondant à des besoins spécifiques de certains usagers. Historiquement, le développement du vélo sur le territoire métropolitain a coïncidé avec la mise en place et le succès du service Vélo'v. Dans cette continuité, la volonté de la Métropole est à la fois de continuer à développer les services existants comme Vélo'v ou l'aide à l'achat, mais également de mettre en place de nouveaux services complémentaires. Ces services servent à la fois à actionner des changements de pratique mais aussi à faciliter les pratiques existantes.

Ce 4^{ème} axe est composé, entre autres, des actions suivantes :

- renforcer et diversifier l'offre Vélo'v, notamment, *via* la mise en place de 2 500 nouveaux Vélo'v électriques avec batterie intégrée en 2025,
- prêter gratuitement des vélos reconditionnés à des jeunes étudiants ou en insertion *via* Free Vélo'v,
- soutenir le développement des ateliers d'autoréparation,
- soutenir l'acquisition de vélo *via* un renforcement du dispositif d'aide à l'achat,
- renforcer la complémentarité transports collectifs/vélos,
- faciliter l'accès à vélo des services métropolitains (déchetteries, parcs métropolitains, etc.).

5° - Développer l'économie du vélo

Le 5^{ème} axe du plan vélo consiste à développer le vélo comme un levier pour la transition économique de la Métropole dans une perspective de lutte contre le changement climatique.

Ainsi, la Métropole ambitionne de devenir une référence inspirante pour la filière industrielle du vélo. Le développement de cette dernière participe tant à la création d'emplois locaux qu'à la décarbonation de la filière. Le transport de marchandises est également l'un des enjeux majeurs du territoire. Pour accompagner la décarbonation de la logistique urbaine, la Métropole encourage le développement de la cyclo-logistique. Enfin, si la priorité est de développer les déplacements utilitaires à vélo, les déplacements de loisir doivent également être valorisés et soutenus. Ils permettent à la fois de proposer des loisirs de proximité pour les Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises mais également de promouvoir la Métropole comme une destination d'un tourisme plus durable *via* l'essor du cyclo-tourisme.

Ce dernier axe est composé, entre autres, des actions suivantes :

- accompagner le développement de la filière industrielle vélo, notamment, *via* la création du tiers-lieu Grand plateau au Carré de Soie,
- mettre en place des infrastructures et des équipements adaptés à la pratique de la cyclo-logistique,
- accompagner les entreprises de cyclo-logistique *via* le dispositif ColisActiv,
- poursuivre l'aménagement des 3 véloroutes présentes sur le territoire (Via Rhona, Voie Bleue et Voie des Confluences),
- proposer des itinéraires de balades à vélo.

IV - Suivi et évaluation du plan vélo

Dans une logique de suivi, le plan vélo sera mis à jour tous les ans. Cette mise à jour permettra d'actualiser les indicateurs présentés dans le document mais aussi de présenter l'évolution de certaines actions.

Une évaluation sera réalisée courant 2025 pour faire le bilan des actions programmées et de leurs effets sur les pratiques. Ce travail de bilan permettra de donner des orientations stratégiques pour la suite du développement des politiques cyclables métropolitaines.

V - Évolution du réseau cyclable cible

Le développement des infrastructures cyclables est l'un des principaux leviers pour développer la pratique. Pour planifier le déploiement de ces dernières, la Métropole a depuis le début des années 2000 mis en place un réseau cyclable cible. Ce dernier a permis de prioriser le financement et la création de nombreux aménagements appartenant au réseau structurant. Il a également été un support de discussion avec les communes pour les accompagner dans le développement du réseau secondaire à l'échelle de chaque commune.

Il est désormais nécessaire de mettre à jour ce réseau pour prendre en considération l'arrivée des Voies lyonnaises et le renforcement de l'ambition métropolitaine quant au développement du vélo. Cette évolution sera également l'occasion de mieux prendre en compte certains aspects comme l'intermodalité vélo/TER, l'accessibilité des établissements scolaires, le maillage avec les quartiers en politique de la ville ou encore la desserte des zones industrielles et commerciales.

Il est proposé d'organiser en 2024 une consultation des communes *via* les Conférences territoriales des Maires pour co-construire ce nouveau réseau.

VI - Financement

Présentation des lignes dédiées en faveur du développement du vélo dans la PPI 2021-2026 :

Titre de l'opération	Montant (en €)
projets de proximité profitant à la fois aux piétons et cyclistes	118 000 000
accompagnement des projets de SYTRAL Mobilités	25 000 000
réalisation d'ouvrages d'art	10 000 000
voies lyonnaises	282 000 000
aménagements cyclables structurants	20 000 000
stationnement vélo sécurisé	4 000 000
déploiement des arceaux vélo	5 200 000
aide à l'achat vélo	20 000 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les orientations et les objectifs poursuivis du plan vélo 2024-2030 de la Métropole.

2° - Décide de consulter les communes au sein des Conférences territoriales des Maires à propos de la mise à jour du réseau cyclable cible.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 janvier 2024

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20240129-314680-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 janvier 2024
Date de réception préfecture : 30 janvier 2024